

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTION – PPCMOI 2015-04/C08-13

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 2 novembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution autorisant le projet particulier PPCMOI 2015-04/C08-13 visant la construction d'un maximum de deux (2) structures sur poteau servant à l'installation d'enseignes commerciales détachées, d'enseignes et de panneaux-réclames sur le lot numéro 5 322 204 et les lots numéros 5 322 205, 5 322 206, 1 332 009 et 1 332 010 (futurs lots numéros 5 681 501 et 5 681 502) du cadastre du Québec.

Cette résolution entre en vigueur le 8 décembre 2015 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 8 décembre 2015.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard